

solution de compromis sont élevés. Pour la communauté chypriote turque, le principal motif de dissuasion réside dans la consolidation progressive d'un régime politique distinct, mouvement qui aboutit à la création de la République turque du Nord de Chypre qui se dote d'une constitution à laquelle l'électorat turc donne son aval. Aux yeux de la communauté grecque, la division de Chypre en deux entités communautaires distinctes n'est acceptable que dans le cadre d'une solution garantissant le respect des "trois libertés" : liberté de résidence, liberté de posséder des biens fonciers, et liberté de mouvement. À tous ces facteurs, il faut ajouter la présence continue de forces militaires turques dans l'île, le problème des colons venus de Turquie, la poursuite de la reconstruction de l'économie, l'exploitation des ressources et l'aménagement d'une double infrastructure.

En 1978, le Canada siège au Conseil de sécurité, et le rôle qu'il joue alors dans la recherche d'une solution politique au problème chypriote atteint son point culminant. En septembre de la même année, les États-Unis, appuyés par le Canada et la Grande-Bretagne, proposent le plan "ABC", qui doit relancer les discussions intercommunautaires. Ce plan reprend des éléments relatifs aux trois aspects déjà mentionnés, à savoir la Constitution, le territoire et l'aide au développement, mais les deux communautés refusent de l'entériner, car elles l'assimilent trop aux États-Unis, avec tout ce que cela suppose en interférence extérieure et en coercition d'ordre financier. Le rejet s'explique aussi peut-être par le fait que la souplesse et le pragmatisme nécessaires pour établir une fédération n'étaient pas appropriés dans une situation où une définition rigoureuse des pouvoirs s'imposait pour obtenir l'assentiment des deux communautés.

Parallèlement au programme "ABC" sur l'avenir de Chypre, le Canada a participé également à l'étude effectuée en 1978 par les Nations-Unies sur les opérations de maintien de la paix. Il a alors souligné que le maintien de la paix constitue une des fonctions essentielles de l'ONU, mais qu'il ne peut en soi remplacer le règlement pacifique des différends. Le Canada a ajouté que tous les membres des Nations-Unies devaient supporter le coût de ces opérations et que des mesures concrètes et des directives générales étaient nécessaires pour garantir l'efficacité des opérations. L'Assemblée générale a adopté la résolution, mais cela n'a pas changé grand-chose aux dispositions financières et autres qui intéressaient l'UNFICYP, ni au différend lui-même.

L'observateur objectif ne peut que regretter les occasions de collaborer et de se réconcilier qui se sont présentées et ont été perdues en dépit des négociations prolongées. D'une part, la communauté turque a été incapable de mettre de côté ses anciennes doléances et elle a opté pour la sécurité que lui offrait la partition géographique du territoire; de l'autre, la communauté grecque a refusé de reconnaître le bien-fondé des inquiétudes que soulevait chez les Chypriotes turcs une solution fondée exclusivement sur l'autodétermination.

On n'est pas parvenu à définir une solution qui garantirait à la fois la sécurité des communautés et la mobilité nécessaire pour assurer "les trois libertés". De plus, personne n'était disposé à courir les risques considérables inhérents à une solution partielle qui aurait pu déboucher sur des ententes plus globales.

Ces généralisations ne donnent pas une image complète de la complexité des motivations en jeu. En revanche, elles traduisent bien les sentiments sous-jacents ayant empêché la mise en oeuvre des mesures pratiques qui s'imposaient pour parvenir à une solution mutuellement acceptable. Avec le temps, toutefois, la division de l'île a pris le caractère d'un *statu quo* acceptable.

L'UNFICYP AUJOURD'HUI : SON MANDAT, SA STRUCTURE ET SES OPÉRATIONS

Le mandat de l'UNFICYP reste celui que le Conseil de sécurité lui a fixé en mars 1964, sauf que des directives y ont été ajoutées afin de tenir compte des changements imposés par l'intervention turque. Dans ce mandat, quatre tâches principales incombent à l'UNFICYP, à savoir : faire respecter le cessez-le-feu, maintenir le *statu quo*, restaurer des conditions normales et remplir des fonctions à caractère humanitaire.

Afin de remplir ces différentes tâches, l'UNFICYP compte 2 087 militaires répartis en huit contingents nationaux dont les effectifs sont les suivants : Autriche (401), Canada (575), Danemark (341), Finlande (10), Irlande (8), Royaume-Uni (741) et Suède (11). L'Australie et la Suède fournissent respectivement 20 et 15 policiers civils. Si l'on ajoute à cela les 35 civils chargés des fonctions d'ordre politique et administratif, l'effectif total de la Force des Nations-Unies atteint 2 157 membres.

La zone tampon traverse certaines des terres agricoles les plus fertiles de l'île. L'UNFICYP a entrepris de restaurer le plus possible l'exploitation des terrains de cette zone en les rendant à leurs propriétaires légitimes. De plus, elle continue d'encourager le retour à des conditions normales en procédant à des opérations humanitaires : ainsi, elle lutte contre la rage chez les animaux et elle mène des programmes de lutte contre les incendies et contre les moustiques. L'UNFICYP coordonne et supervise la réparation et l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'électricité qui traversent la zone tampon, et elle appuie aussi la réalisation du Plan cadre de Nicosie qui prévoit l'installation d'un système moderne d'égouts et de distribution d'eau dans toutes les localités de la municipalité. Il n'existe qu'un seul endroit important où il est possible de traverser la zone tampon, et la Force des Nations-Unies s'en sert afin de faciliter les mouvements du courrier et des fournitures médicales, l'obtention des visas et des documents de citoyenneté, ainsi que le transfert des malades et des membres des différentes communautés.

Les effectifs actuels de l'UNFICYP lui permettent de faire respecter le cessez-le-feu. La clé de ce succès réside